

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°10
Mardi 23 mai 2017

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : premiers repiquages sur grappes en Camargue et dans le Golfe de St Tropez.

Oïdium : premiers repiquages sur grappes sur Chardonnay en Camargue.

Flavescence dorée : la publication de l'arrêté préfectoral concernant les dates de traitements obligatoires sera en ligne sur les sites habituels d'ici quelques jours.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)



stade I (1ères fleurs)



Stade I (pleine floraison)



Stade J (nouaison)

Grenache

(f=feuilles)

Secteur 0 (ultra précoce) : stade 75% floraison à nouaison.

Secteur I (très précoce) : stade 11-12 f étalées à 75% floraison, stade 25% floraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 9-10 f étalées à 75% floraison, stade 1ères fleurs majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 7-8 f étalées à 1ères fleurs, stade 11-12 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 7-8 f étalées à 1ères fleurs, stade 9-10 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 6-7 f étalées à 10-11 f étalées, stade 7-9 f étalées majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade début floraison à pleine floraison.

Secteur III : stade 1ères fleurs à début floraison.

Secteur IV : stade 8-11 f étalées à 1ères fleurs

Secteur V : stade 8-10 f étalées.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent de nouvelles contaminations généralisées le 18 mai de faibles intensités. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse (2 à 3 points). Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai.

Observations

Aucun foyer primaire observé à ce jour sur les parcelles du réseau.

- Rechercher les foyers primaires issus de la contamination du 6 mai et celle du 11 mai.

Estimation du risque : stable ; risque faible à moyen en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les modèles Milstop et Potentiel Système détectent des contaminations de faible intensité localisées le 18 mai dans le nord Vaucluse. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en hausse de 2 points sur les secteurs concernés par une contamination, stables dans le cas contraire. Les symptômes devraient être visibles à partir du 31 mai.

Observations

Suite à la contamination du 6 mai, de rares foyers primaires sont observés à ce jour : 1 foyer à Sablet, 1 à Jonquerettes, 1 à Sérignan du Comtat.

- Rechercher les foyers primaires issus de la contamination du 6 mai qui sont en cours d'extériorisation et ceux issus de la contamination du 11 mai

Estimation du risque : en baisse sur les secteurs sans contamination le 18 mai, risque faible à moyen en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les faibles pluies du 18 mai ont pu provoquer localement des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont stables ou en baisse de 1 point.

Observations

un foyer primaire a été identifié à Aix en Provence. De nouveaux repiquages sur feuilles sont observés à Châteauneuf le Rouge ainsi que les premiers repiquages sur grappe à Arles sur deux parcelles témoins (parcelles ne recevant aucune protection) et également sur une parcelle traitée à Arles.

- Rechercher les foyers primaires et repiquages issus de la contamination du 6 mai qui sont en cours d'extériorisation et celle localisée du 11 mai.

Estimation du risque : risque en baisse ; faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les faibles pluies du 18 mai ont pu très localement entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont stables ou en baisse de 1 point.

Observations

Un nouveau foyer primaire a été observé à Pignans et un autre à Puget Ville dans une parcelle témoin (ne recevant aucune protection).

- 🔍 Rechercher les foyers primaires issus de la contamination localisée du 6 mai.

Estimation du risque : risque en baisse ; faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille (photo CA26)



Analyse du risque

Les conditions climatiques de cette semaine n'ont pas été favorables à une contamination.

Observations

Quelques taches sur feuilles ont été observées sur deux parcelles abandonnées (Sorgues et Châteauneuf de gadagne). Ces symptômes sont probablement issus de la contamination du 6 mai.

- 🔍 Rechercher les symptômes issus de la contamination du 6 mai et celle localisée du 11 mai.

Estimation du risque : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Oïdium sur feuilles :

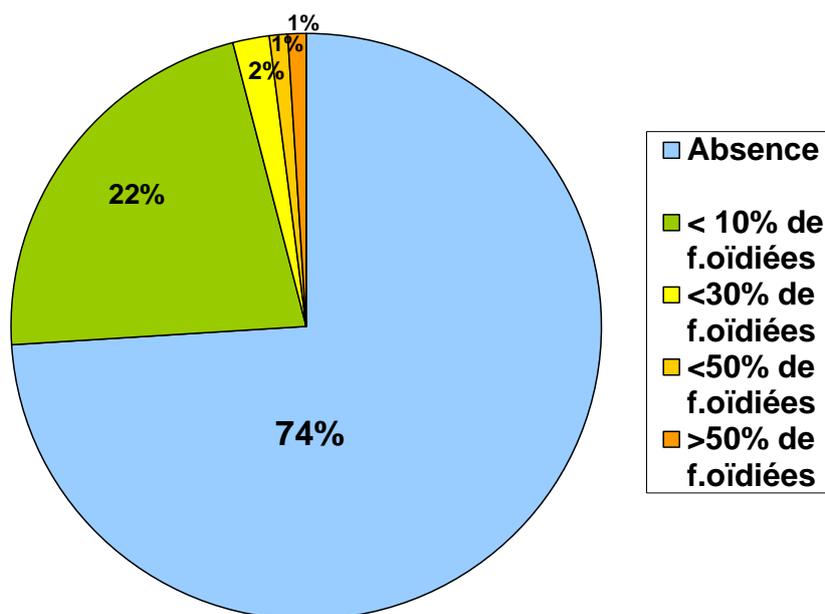


Photos CA83

Observations :

Oïdium sur feuilles :

Sur 159 parcelles observées du 17 au 23 mai :



Quelques symptômes sur grappes sont observés sur parcelle témoin (parcelles ne recevant aucune protection).

Estimation du risque : risque fort sur les parcelles ayant atteint le stade 10 feuilles étalées, nul dans les autres cas.

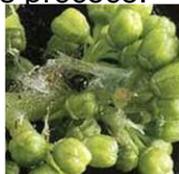
Vers de la grappe

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 2^{ème} génération à partir du 24 mai en secteur ultra précoce, du 28 mai en secteur très précoce, du 2 juin en secteur précoce, du 5 juin en secteur médian. Les premières pontes sont prévues à partir du 31 mai en secteur ultra précoce, du 3 juin en secteur très précoce.

glomérule



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Estimation du risque : nul.

NB : les bilans de fin de première génération (observation des glomérules) pourra être réalisé la semaine prochaine en secteur II.

Bilans de fin de première génération : secteurs 0 et I.

Seuil théorique de nuisibilité : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

Sur 20 parcelles observées du 10 au 23 mai en secteur I et 3 parcelles en secteur 0, 95 % des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité en secteur I, 100% en secteur 0.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie

La flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur de la flavescence dorée est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par 5 stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.



Adulte



larves de *Scaphoideus titanus*



Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles.

Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

- par le matériel de multiplication.

La transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes

- feuilles « cassantes » qui s'enroulent plus ou moins, en fonction des cépages
 - décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
 - dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies flétries
 - un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port « retombant » à la souche atteinte
 - un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.
- L'expression des symptômes est visible un an après la contamination et quelquefois plus.

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes seront en ligne dans quelques jours sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

<http://www.agrometeo.fr>

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

Les abeilles butinent, protégeons les ! ***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.